SODK _ Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
CDAS _ Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CDOS _ Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali delle opere sociali

KOKES COPMA COPMA
KONFERENZ FÜR KINDES- UND ERWACHSENENSCHUTZ
CONFÉRENCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES MINEURS ET DES ADULTES
CONFERENZA PER LA PROTEZIONE DEI MINORI E DEGLI ADULTI

Aux Conseillères et Conseillers aux États membres de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil aux États

Berne, le 2 avril 2025

Reg: jba-8.2.5.6

Les Comités de la CDAS et de la COPMA soutiennent l'amélioration des données relatives à la mise en œuvre des droits de l'enfant (motion Müller-Altermatt 22.4505)

Mesdames les Conseillères aux États, Messieurs les Conseillers aux États,

Dans la perspective des débats prévus prochainement au sein de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture concernant la motion Müller-Altermatt 22.4505 « Améliorer les données relatives à la mise en œuvre des droits de l'enfant », les Comités de la CDAS et de la COPMA tiennent à vous communiquer qu'ils soutiennent expressément l'adoption de cette motion. Il existe en effet en Suisse d'importantes lacunes dans les connaissances sur la situation de vie des enfants. Or, la collecte de données contribue grandement à améliorer la prévention des atteintes au bien-être des enfants et permet une bien meilleure adéquation entre les besoins et les offres.

Les Comités de la CDAS et de la COPMA estiment **qu'il est en particulier problématique qu'il n'existe actuellement pas de statistique au niveau national sur les prestations d'aide à l'enfance et à la jeunesse.** Alors que le principe d'éducation sans violence est en voie d'être inscrit dans la loi suisse, il paraît paradoxal que notre pays ne dispose pas de données sur les offres existantes pour prévenir la violence au sein des familles et sur la manière dont elles sont utilisées. Les Comités de la CDAS et de la COPMA estiment donc qu'il s'agit du domaine couvert par le droit suisse et par la Convention de l'ONU des droits de l'enfant concernant lequel des données devraient être récoltées prioritairement. Ceci est également important en termes de sensibilisation et de développement du dispositif.

En août 2024, les Comités de la CDAS et de la COPMA ont déjà fait part de cette préoccupation à la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider lors d'un échange en lien avec le rapport donnant suite au postulat Feri 19.3119.

Nos conférences intercantonales estiment qu'une statistique sur le recours aux prestations d'aide à l'enfance et à la jeunesse doit être réalisée au niveau national pour qu'elle soit pertinente car aucune organisation ne dispose au niveau intercantonal de l'expertise et des ressources nécessaires pour mener à bien un projet d'une telle envergure. Du point de vue de nos comités, le projet devrait dès lors être initié et mené par l'office fédéral des assurances sociales et l'office fédéral de la statistique avec le soutien technique de nos deux conférences intercantonales. Pour ce faire, la Confédération devrait disposer d'une base légale.

Il faut également considérer les recommandations qu'a adressé le Comité de l'ONU des droits de l'enfant à la Suisse en 2021 qui enjoignent la Suisse d'agir dans ce domaine. L'adoption de la motion Müller-Altermatt 22.4505 représente une chance du point de vue de nos conférences, car elle permettrait de lever l'obstacle que représente l'absence de bases légales au niveau national.

Generalsekretariat Secrétariat général Segreteria generale
Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern 031 320 29 99 office@sodk.ch www.sodk.ch

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à notre présente lettre, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères aux États, Messieurs les Conseillers aux États, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le président de la CDAS

Mathias Reynard
Conseiller d'État

La secrétaire générale de la CDAS

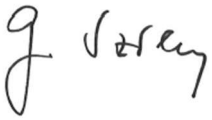

Gaby Szöllösy

La présidente de la COPMA

Kathrin Schweizer
Conseillère d'État

La secrétaire générale de la COPMA

Diana Wider

Generalsekretariat Secrétariat général Segreteria generale
Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern 031 320 29 99 office@sodk.ch www.sodk.ch